



PLAN D'ASSAINISSEMENT PAR SOUS-BASSIN HYDROGRAPHIQUE (P.A.S.H.)
Sous-Bassin Hydrographique de l'OURTHE

P.A.S.H. REALISE PAR LES ORGANISMES D'EPURATION AGRES CONCERNES :

aide Association Intercommunale pour le Dévergement et l'Épuration des communes de la Province de Liège

AIVE Association Intercommunale pour la Valorisation de l'Eau en Province de Luxembourg

INUPHE Intercommunale Namuroise de Services Publics

PASH DRESSE PAR :
 La Société Publique de Gestion de l'Eau (S.P.G.E.)

Par dérogation pour délivrance de copie conforme,

Michel CORNELIS, Vice-Président du Comité de Direction
 Jean-Luc MARTIN, Président du Conseil d'Administration
 Jean-Luc LEMUNE, Conseiller, S.P.G.E.

VU POUR ETRE ANNEXE A L'ARRETE DU GOUVERNEMENT WALLON ADOPTANT LE PASH DE L'OURTHE
 Namur, le 10 NOV. 2005

Le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme
 Le Ministre-Président

Benoît LUYEN
 Etio DI RUPO

Feuille n° 11/45
 Echelle : 1/10 000

Informations gérées par la S.P.G.E. :

REGIMES D'ASSAINISSEMENT

Assainissement collectif, précisé selon les affectations au PDS (*)

de 2.000 EH et plus (Ia)
 de moins de 2.000 EH (Ib)

Assainissement autonome

Assainissement autonome (II)
Assainissement autonome communal (Ib)
Assainissement transitoire (III)

RESEAU DE COLLECTE ET D'EGOUTTAGE

Cas généraux
 existant
 adjugé ou en construction
 à réaliser

Station de pompage
 Collecteur sous pression
 Collecteur gravitaire
 Egout sous pression
 Egout gravitaire

Cas particuliers
 A diagnostiquer - A rénover
 Fossé ou aqueduc transportant des eaux usées
 Eau de surface ayant fonction de collecteur
 Canalisation spécifique en assainissement autonome
 Canalisation d'eau claire existante
 Canalisation d'eau claire à réaliser

TRAITEMENT DES EAUX USEES

Station d'épuration
 Station publique
 existante
 adjugé ou en construction
 à réaliser

Station à statut particulier
 privée
 à déclasser

AUTRES PROBLEMATIQUES

Dévergement - Exhaure
 Station de pompage

Bassin d'orage
 existant
 adjugé ou en construction
 à réaliser

Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE)
 Siège Administratif provisoire : 14/16, Avenue de Stassart - B-5000 NAMUR - Tél : 081 251 930
 Siège Social : 46, Rue Laureux - B-4800 VERVIERS - Tél : 087 324 400
 http://www.spge.be - Email : carto@spge.be

Informations externes à la S.P.G.E. :

SOURCE DGRNE
 Eau souterraine (Mise à jour : 1999/2005)
 Captage public
 Zones de protection de captage arrêtées
 Prévention rapprochée (Ia)
 Prévention éloignée (Ib)
 Surveillance (III)

Eaux de surface (Mise à jour : 01/06/2002)
 Navigable
 1^{er} catégorie
 2^{ème} catégorie
 non classé
 Cours voûté

Zone de balnade (Mise à jour : 14/02/2004)
 Point ou zone de balnade
 Zone amont de balnade (cours d'eau)

Donnée environnementale (Mise à jour : 24/03/2005)
 Nature 2000

Limite naturelle :
 Sous-bassin hydrographique

SOURCE DGATLP
 Plan de secteur (Mise à jour : 2011/2004)
 Les zones ou superposés les différents régimes d'assainissement sont issues de la base de données des plans de secteur.
 Les zones destinées à l'urbanisation reprises au PASH s'inscrivent en noir et sont destinées à l'urbanisation.
 L'application de nouveaux fonds de plans IGN peut entraîner des imprécisions quant aux zones destinées à l'urbanisation.

Limite administrative
 Limite communale

SOURCE IGN
 Fond de plan IGN (Mise à jour : 25/07/2005)
 40/1 Limite de planche IGN (1/10.000)
 Remarque : ce document pour présenter des fonds de plan établis à différentes époques et selon différentes techniques.
 Autorisation de reproduction : convention T2 03394

Origine des données cartographiques : INRW-DGRNE - INRW-DGATLP - IGN
 Traitement des données : OGA et SPGE

